

DECLARATION DE TRANSACTION (POUR TOUTES LES APPELLATIONS) OU DE MISE A LA CONSOMMATION (UNIQUEMENT POUR LES AOC BEAUJOLAISES ET LES OPERATEURS EN PROCEDURE RENFORCEE)

Opérateur :
 Nom : DOMAINE AF GROS
 Lieu d'entrepôt des vins : 16 Rue Pierre Jiguerie 41200 Beaugerais
 Tel : 038226185 Fax :
 N°EVV(CVI) ou SIRET : 214 920316 0
 Mail :

Fait le : 13/12/15 à Beaugerais
 Signature du demandeur : [Signature]

Cadre réservé à l'OC
 Date de réception par l'OC :

Désignation du produit (appellation, couleur, préciser climat, 1 ^{er} cru, mention valorisante comme un lieu-dit ...)	Millésime	Préciser pour chaque ligne le type de déclaration		N° des Cuves ou nombre de fûts pour transaction, petit vrac VVP ou mise à la consommation en procédure renforcée ou	Volume concerné En hl	Noms des copartageants, N°CVI ou PPM et ventilation des volumes (à remplir que si la demande est faite pour les copartageants désignés)
		<input checked="" type="checkbox"/> Transaction : N° de contrat et identité de l'acheteur (Préciser hors France si nécessaire)	<input type="checkbox"/> Mise à la consommation : <i>Jour du conditionnement</i> <input type="checkbox"/> Petit vrac (vente à la tireuse) ou VVP			
<u>Richebourg</u>	<u>2015</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>N° du lot pour la mise à la consommation</u>	<u>21428</u>	<u>—</u>

J'accepte que mon vin soit dégusté dans tout lieu de dégustation de SIQOCERT afin d'accélérer les délais de traitement de mon dossier
 (uniquement possible pour les opérateurs beaujolais, bourguignons* et chablisiennes)

Je soussigné M.

Désignation du produit concerné	N° du lot de vin nouveau non conditionné avant leur intégration dans les vins de garde	Volume du lot en hl	Volume intégré dans la présente déclaration en hl

« nouveau » les volumes de vin intégrés à la présente
 déclaration de transaction ou de mise à la
 consommation. Ci-contre, détail des volumes et des
 lots de vin concernés

S'il y a un coupage (assemblage de millésimes), vous devez fournir votre registre d'assemblage. S'il s'agit d'un repli, vous devez joindre votre déclaration de repli.
 *sauf pour les AOC Bourgognes, Bourgogne Aligoté, Coteaux Bourguignons et Bourgogne Passe-Tout-Grains